

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/117

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 31 : PROJET D'UNE JOURNÉE DE DÉCOUVERTE ET D'IDENTIFICATION DES CHAMPIGNONS

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Guy ROSSLER, adjoint au maire, chargé de l'environnement et de la forêt, qui explique qu'une journée de découverte et d'identification des champignons est prévue dimanche le 22 octobre 2023 tout d'abord en forêt communale Saint Hubert le matin de 9h00 à 12h00, sortie en forêt initiation et découverte des champignons.

À midi une soupe aux champignons sera proposée au prix de 5€ mais elle sera servie à l'arboretum « F. Lukas »,

La recette sera reversée à la ligue contre le cancer.

Puis l'après-midi, non pas sous le préau de l'école « Robert Schuman » comme prévu initialement mais à l'arboretum « F. Lukas », de 14h00 à 17h00, une conférence/initiation à la détermination.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- décide de prendre en charge les frais d'organisation de cette journée de découverte et d'identification des champignons en 2023 :

° un montant de 100 € à M. Gilles Weiskircher, Micologue pour l'animation de la journée sur les champignons,

° les frais annexes à l'organisation de cette manifestation à savoir les frais de déplacements, achat de petit matériel, frais de repas, frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de cette manifestation,

- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget principal de 2023.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 24 octobre 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 24 octobre 2023
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le



ID : 057-215706284-20231018-2023_117-DE